

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

DSDEN : MONT DE MARSAN

La directrice académique

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre II du livre V de la partie législative ;

Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu le décret n°90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

Arrête :

Article 1^{er} : Les 66 professeurs des écoles hors-classe dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la classe exceptionnelle du corps des professeurs des écoles au titre de l'année 2025. Un arrêté individuel de promotion et de classement précisera la date d'effet de cet avancement.

NOM	USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
M. ETCHEBERRIGARAY		PIERRE	E.P.PU 40090 ST AVIT
MM ROLIN		ANNE	E.P.PU JC DARZACQ 5 RUE DE LA GARE 40230 ST GEOURS DE MAREMNE
MM LUSSAGNET		ELISE	E.M.PU CHEMIN DE TAMBOURIN 40440 ONDRES
M. MONTUS		PASCAL	E.P.PU LES PIGNONS RUE DES ECOLES 40550 LEON
MM MOULINIER		CHRYSTELL	E.M.PU 40230 ORX
MM CABADIE MICHAUD		ISABELLE	E.E.PU JEAN MENAUT RUE DU MAA 40370 RION DES LANDES
MM AGUER		CATHERINE	E.P.PU 181 ROUTE DE CAPBRETON 40150 ANGRESSE

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

DSDEN : MONT DE MARSAN

NOM	USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM HENRY		ALEXA	E.P.PU SIMONE VEIL 1 BIS RUE DES VERGNES 40100 DAX
MM PADELLEC		DELPHINE	E.M.PU ANTOINE DE SAINT EXUPERY RUE DU GENERAL DENAIN 40100 DAX
MM CASTETS		SANDRINE	E.P.PU 23 RUE JULES FERRY 40140 AZUR
M. BATISSE		CYRIL	IEN DAX SUD ADOUR 8 RUE STE URSULE 40107 DAX CEDEX
M. BRAVIN		LIONEL	E.E.PU GROUPE SCOL SAINT EXUPERY AVENUE MICHEL DE MONTAIGNE 40130 CAPBRETON
M. CORADE		ALAIN	IEN MONT DE MARSAN HAUTE LANDE 5 AVENUE ANTOINE DUFAU 40012 MONT DE MARSAN CEDEX
MM BAA-PUYOULET		NATHALIE	D.S.D. DES LANDES 5 AVENUE ANTOINE DUFAU 40012 MONT DE MARSAN CEDEX
M. LALANNE		CHRISTOPHE	E.P.PU 101 AVENUE SAINT SATURNIN 40110 YGOS ST SATURNIN
MM RIQUELME		FREDERIQUE	IEN DAX SUD ADOUR 8 RUE STE URSULE 40107 DAX CEDEX
MM CARAYOL		CHANTAL	IEN 05 TYROSSE COTE SUD RUE DU GRAND TOURREN 40230 ST VINCENT DE TYROSSE
M. DA SILVA		SERGIO	E.P.PU M. GENEVOIX 18 RUE MAURICE GENEVOIX 40230 BENESSE MAREMNE
M. PERNES		EMMANUEL	E.E.PU YVES ULYSSE 1 RUE DES ECOLES 40530 LABENNE

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

DSDEN : MONT DE MARSAN

NOM	USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
M. GUILLOT		FREDERIC	ZR ZONE DE REMPLACEMENT
M. REYMOND		YVES	E.E.PU SULLY 2 RUE LOUIS BARTHOU 40100 DAX
MM LESGOIRRES		LAURE	E.M.PU 110 RUE JULES FERRY 40400 TARTAS
MM LEBAUD MOREL		LAURENCE	E.M.PU 197 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 40300 PEYREHORADE
MM BERNOS		INGRID	EEA NICOLAS BREMONTIER 1523 BOULEVARD MONT ALMA 40280 ST PIERRE DU MONT
MM CADILLON		SYLVIE	E.E.PU BIARNES 16 RUE DU BEARN 40280 ST PIERRE DU MONT
MM MIRAMON LOISEL		NATHALIE	E.M.PU 40360 DONZACQ
MM DESBAS VENEC VENEC		ISABELLE	E.M.PU RUE DU MOULIN 40700 HAGETMAU
MM DUPUTS		VALERIE	E.P.PU RUE DES ECOLES 40480 VIEUX BOUCAU LES BAINS
MM DUCOURNAU		JENNIFER	E.P.PU 27 AVENUE DE SAINT SEVER 40500 CAUNA
MM NOVION		VIRGINIE	E.E.PU 125 ROUTE DE LA CROIX BLANCHE 40300 PEY
MM BORDENAVE		MIREILLE	E.P.PU 27 RUE DES ENFANTS 40990 ST VINCENT DE PAUL

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

DSDEN : MONT DE MARSAN

NOM	USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM CHARVIN	ISRAEL	BEATRICE	E.P.PU 27 RUE DES ENFANTS 40990 ST VINCENT DE PAUL
MM SURAUD		MAYALEN	E.P.PU 1 RUE GUY BONIFACE 40140 MAGESCQ
MM TESTARODE	HERBET	CELINE	E.M.PU 122 RUE DES ECOLES 40180 NARROSSE
MM DUCLOS		ISABELLE	E.P.PU AVENUE EMILE DESPAX 40990 MEES
MM CAUBET	TOUEILLE	MARIE LINE	E.P.PU 97 ROUTE DE HINX 40180 SORT EN CHALOSSE
MM ROCHE DEPREZ	DEPREZ	EMMANUELLE	EREA NICOLAS BREMONTIER 1523 BOULEVARD MONT ALMA 40280 ST PIERRE DU MONT
MM DREYFUS	MORELLE	ANNE LAURE	PRISON MAISON D ARRET CHEMIN DE PEMEGNAN 40006 MONT DE MARSAN CEDEX
MM ESTEFFE		CECILE	E.P.PU 101 AVENUE SAINT SATURNIN 40110 YGOS ST SATURNIN
MM NARP		CORINNE	E.P.PU MARIE CURIE 301 RUE DU BECADOT 40990 ST PAUL LES DAX
MM BAJT	PIEPLU	CATHERINE	D.S.D. DES LANDES 5 AVENUE ANTOINE DUFAU 40012 MONT DE MARSAN CEDEX
MM PERNOT		MARIE-HELENE	E.M.PU BEILLET RUE CHARLES BARTALOT 40000 MONT DE MARSAN
MM REY	SAVARIAU	NATHALIE	E.E.PU PARC DE TOULOUZETTE 40500 ST SEVER

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

DSDEN : MONT DE MARSAN

NOM	USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM FARQUHAR		CLAIRE	E.E.PU F. CONCARET 43 BIS AVENUE SALVADOR ALLENDE 40220 TARNOS
MM URRUTIA		NATHALIE	E.P.PU GASTON LARRIEU 290 RUE DU CAPOT 40990 ST PAUL LES DAX
MM GIRAUD OLLIVIER		ANNE-CATHERINE	ZR ZONE DE REMPLACEMENT
MM LASSERRE		NATHALIE	E.M.PU PIERRICQ 124 AVENUE CONDORCET 40600 BISCARROSSE
MM LAURENT TOYES		LAETITIA	E.P.PU RUE DES ECOLES 40480 VIEUX BOUCAU LES BAINS
MM BARROUILLET NASSIET		SYLVIE	E.M.PU 197 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 40300 PEYREHORADE
MM DAYOT REQUENNA		CECILE	E.M.PU SAINT MEDARD 800 ALLEE DE NAHUQUES 40000 MONT DE MARSAN
MM CONDAT MAQUART		MAIDER	E.P.PU JC DARZACQ 5 RUE DE LA GARE 40230 ST GEOURS DE MAREMNE
MM MERCENNE		MAGALI	E.M.PU 40300 ORIST
MM LALANNE		MURIEL	E.M.PU BOULEVARD DE L'ESPERANCE 40500 ST SEVER
MM DUBOURG		SYBILLE	E.P.PU ANNE SYLVESTRE 193 RUE FERRAN 40210 LABOUHEYRE
MM MONTUS JUILLAC		VALERIE	E.P.PU LES PIGNONS RUE DES ECOLES 40550 LEON

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

DSDEN : MONT DE MARSAN

NOM USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM LACOSTE	VALERIE	E.P.PU 142 RUE LABEQUE 40260 LINXE
MM CAPIN LOUGE	BRIGITTE	E.P.PU 48 PLACE MONTGAILLARD 40300 ORTHEVIELLE
MM DOUILLET	SYLVIE	E.E.PU DANIEL POUEYMIDOU ALLEE DE L'ALIOS 40220 TARNOS
MM ESCOURBIAT	BEATRICE	E.E.PU F. CONCARET 43 BIS AVENUE SALVADOR ALLENDE 40220 TARNOS
MM CANLORBE	NATACHA	E.P.PU ECOLE PRIMAIRE JEAN JAURES 57 AVENUE CHALOSSE 40465 PONTONX SUR L ADOUR
MM SCANELLA	CECILE	MAISON LA PYRAMIDE 1062 CHEMIN DE PEYRE 40270 CASTANDET
MM ESQUERRE LAPORTE	SABINE	E.M.PU PAULINE KERGOMARD RUE DE GASCOGNE 40390 ST MARTIN DE SEIGNANX
MM PEDELUCQ DONNET	VALERIE	E.P.PU 10 RUE DU CORPS FRANC POMMIES 40120 SARBAZAN
MM POZOULS DELAURE	MAGALI	E.P.PU BOURG 40300 CAUNEILLE
MM SAVY GAUDRE	PAULETTE	E.P.PU 84 AVENUE DE LA CHALOSSE 40090 SAINT PERDON
MM MARI	STEPHANIE	E.P.PU M. GENEVOIX 18 rue MAURICE GENEVOIX 40230 BENESSE MAREMNE

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

DSDEN : MONT DE MARSAN

Article 2 : le présent arrêté fait l'objet d'une publication pendant une durée de deux mois.

Fait le 16/07/2025

La directrice académique

La directrice académique

Claudine LAJUS

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.

NOTA :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la classe exceptionnelle des professeurs des écoles est de 83.73 %, la part des hommes est de 16.27 %.
- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des professeurs des écoles est de 84.62 %, la part des hommes est de 15.38 %.

